

Announces

BONNES AFFAIRES

ACHÈTE au meilleur prix collections stocks timbres Archives, Colonies, tous pays, cartes postales, archives, monnaies. Déplacement-expertises gratuits. Vendez après notre proposition.
PART : Tél. 09.81.78.52.10.

Achats

COLLECTEURNEUR ACHÈTE GRANDS VINS de Bordeaux, Bourgogne, Champagne, Chartreuse, Cognac, etc. Même très vieux.
PART : Tél. 06.76.06.74.60.

SERVICES AUX PARTICULIERS

Etre ensemble



Monique, seule en ce début d'année, cherche relation sérieuse pour rompre la solitude.
Appelle-moi au 0895 10 23 44 (0.80€/min)

LÉGALES

Conformément à l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (NOR : MICE2201563A), pour 2023, les annonces font l'objet d'une tarification au caractère fixé à l'article 2 soit 0,183 € HT (soit pour les avis de constitution, dissolutions et clôtures de liquidation, de changement de nom patrimonial, de jugements d'ouverture et de clôture des procédures collectives dont la tarification est forfaitaire).

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

CRÉATIONS/ CONSTITUTIONS



Société d'expertise amovible des Prud'hommes
Votre allié pour attribuer des sommes
Par acte SSP du 12/01/2024 il a été constitué une SCI dénommée :
SDZ

Siège social : 38 rue celestin freppaz 73700 SEEZ
Capital : 100 €
Objet: Location de biens immobiliers.
Gerant: M. STRZALKOWSKI David 7 rue du neuvoillie 65200 BAGNERES DE BIGORRE
Cession des parts sociales : Cession sans parts sociales : libre entre associés. Avec agrément pour cession à un tiers.
Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation
CHAMBERY

ANNONCES ADMINISTRATIVES

AVIS ADMINISTRATIFS



TIGNES

COMMUNE DE TIGNES

Avis de participation du public par voie électronique

Conformément au code de l'urbanisme et notamment l'article R. 423-25, au code de l'environnement et notamment les articles L. 122-1, L. 123-2 et L. 123-19, R. 123-8 et R. 123-46-1, il sera procédé à une participation du public par voie électronique concernant le projet de constitution d'un parking public couvert de 66 places de stationnement, sur le site dit "Val Charin", dans le cadre d'un permis de construire déposé par la SAS TIGNES-STATIONNEMENT, représentée par M. Pierre BONNABAUD, sous le numéro 073 296 23M1016.

La participation du public par voie électronique est organisée selon les modalités fixées par l'arrêté municipal en date du 15 janvier 2024. Cette participation aura lieu pendant 30 jours consécutifs, du jeudi 18 janvier 2024 au vendredi 1er mars 2024 inclus.

Le dossier mis à la consultation du public comprend, notamment, le dossier de demande de permis de construire, les avis émis sur cette demande, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, une note de présentation du dossier ainsi que l'arrêté municipal donnant les renseignements et conditions de cette mise à disposition.

Pendant toute la durée de la participation, le dossier sera consultable sur le site internet de la Mairie, dans la rubrique «Les grands projets / Les consultations et enquêtes publiques en cours» à l'adresse suivante : <https://www.mairie-tignes.fr/23061-construction-du-parking-boucle-est.htm>

Il sera également consultable sur un poste informatique et support papier, mis à disposition du public à l'accueil de la mairie de Tignes, sis 236 Boucle du Rossier - BP. 50 - 73321 TIGNES CEDEX, sur la même période, aux jours et heures habituels d'ouverture de cette dernière, soit du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, à l'exception des jours fériés.

Le public pourra faire part de ses observations et propositions :
- à l'adresse mail suivante : participationpublic@tignes.net
- sur le registre papier mis à disposition à cet effet, à l'accueil de la mairie de Tignes.

Toute information complémentaire pourra être sollicitée auprès de Monsieur Hubert DIDIERLAURENT, 3ème adjoint au Maire en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dont le contact sera à prendre en Mairie aux heures d'ouvertures habituelles.

Au terme de la participation du public par voie électronique, une synthèse des observations et propositions sera rédigée par l'autorité compétente qui pourra ensuite statuer sur la demande de permis de construire n° 073 296 23M1016, sous la forme d'un arrêté municipal.

Le dossier soumis à la participation du public par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public rédigée à l'issue de la participation, avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, ainsi que la décision du Maire de la Commune de Tignes relative à la demande de permis de construire n° 073 296 23M1016 seront consultables sur le site internet de la mairie de Tignes, dans la rubrique «Les grands projets / Les consultations et enquêtes publiques terminées» (<https://www.mairie-tignes.fr/8929-les-concerations-et-enquetes-publiques-terminées.htm>), pendant 3 mois à partir de la publication de la décision relative à la demande.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

AVIS ADMINISTRATIFS

COMMUNE DES ALLUÈS

ÉLABORATION D'UN RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

Par la délibération n° 2023/105 en date du 25 juillet 2023 le Conseil municipal a décidé de prescrire une révision « allégée » n°4 du Plan Local d'Urbanisme sur le secteur du golf. La révision fera l'objet d'une concertation selon les modalités définies dans cette délibération, avec notamment un registre à la disposition du public en mairie. La délibération est affichée en Mairie des Alluès pendant un mois. Elle est consultable en Mairie des Alluès aux jours et heures d'ouverture habituels.

COMMUNE DES ALLUÈS

REVISION ALLEGEE N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME SUR LE SECTEUR DU GOLF

Par la délibération n° 2023/181 en date du 13 décembre 2023 le Conseil municipal a décidé de prescrire une révision « allégée » n°4 du Plan Local d'Urbanisme sur le secteur du golf. La révision fera l'objet d'une concertation selon les modalités définies dans cette délibération, avec notamment un registre à la disposition du public en mairie. La délibération est affichée en Mairie des Alluès pendant un mois. Elle est consultable en Mairie des Alluès aux jours et heures d'ouverture habituels.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



Commune de Val d'Isère

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur le projet de Modification n°3

du plan local d'urbanisme (PLU) Du 15 janvier 2024 au 15 février 2024 inclus

Une enquête publique est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public et recueillir ses observations et ses propositions relatives au projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme n°2023.012 du 30 janvier 2023.

Le projet de modification n°3 porte sur la mise en place d'un nouveau Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STCECAL) sur le bâtiment comprenant notamment l'ancienne piscine (noté en secteurs Nr et Nsl) pour permettre la construction d'un bâtiment multi-assignés et son espace ludique-sportif. Cette évolution nécessite à la fois un règlement adapté mais aussi la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°3, relative à la réaffectation et la mise en valeur du frêne de neige.

Le projet de modification n°3 a été mis à l'avis des personnes publiques associées (PPA) conformément aux articles L. 153-16 et R. 153-4 du code de l'urbanisme. Les documents sont consultables au service urbanisme de la mairie de Val d'Isère. Le dossier est également consultable en ligne sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.valdiseere.fr

Par arrêté n° 2023.0202 en date du 18 décembre 2023, monsieur le maire de Val d'Isère a ordonné l'ouverture d'une enquête publique du 15 janvier 2024 au 15 février 2024 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification n°3 du PLU de la commune de Val d'Isère, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à la délibération du conseil municipal en vue de son approbation.

Monsieur Jean-Claude PÉRESSE a été désigné commissaire enquêteur par décision de désignation N°E2300016038 en date du 2 novembre 2023 de monsieur le président du tribunal administratif de Grenoble.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillet non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Val d'Isère, pendant la durée de l'enquête, du 15 janvier 2024 à 9 heures au 15 février 2024 à 18 heures aux horaires suivants (à l'exception de jours fériés) : les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 18h15, les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre papier ouvert à cet effet et disponible en mairie, sur le registre électronique prévu à cet effet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4547> ou les adresser par correspondance à Thovex BP 295 - 73155 Val d'Isère cedex.

Le registre du commissaire enquêteur, modification n°3, mairie de Val d'Isère, place du Thovex BP 295 - 73155 Val d'Isère cedex, modification n°3, mairie de Val d'Isère, place du Thovex BP 295 - 73155 Val d'Isère cedex, également être transmises via l'adresse courriel suivante : enquete-publique-4547@registre-dematerialise.fr

Le dossier sera également consultable sur le site de la mairie et sur un poste informatique mis gratuitement à disposition du public pendant la durée de l'enquête et aux horaires précités.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- 15 janvier 2024 de 9 heures à 12 heures ;
 - 24 janvier 2024 de 16 heures à 19 heures ;
 - 1er février 2024 de 14 heures à 17 heures ;
 - 15 février 2024 de 15 heures à 18 heures ;
- Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Val d'Isère pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Cette copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera aussi publiée sur le site internet de la commune, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
- Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication du présent arrêté, auprès de la mairie de Val d'Isère, à l'adresse postale suivante : Mairie de Val d'Isère, place du Thovex BP 295 - 73155 Val d'Isère cedex.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES

Commune des Alluès

AVIS D'ENQUETE

Enquête publique sur le projet de révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune des Alluès

En application des dispositions de l'arrêté n°03/2024 de M. le Maire des Alluès (Savoie) en date du 09/01/2024, le projet de révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune des Alluès sera soumis à enquête publique du vendredi 09 février 2024 au lundi 11 mars 2024 inclus, soit 32 jours.

La présente procédure porte sur l'extension d'environ 785 m² de la zone UH4 sur la zone Nsl sur le secteur des Comètes (station de Méribel), en vue de permettre la densification du centre station en harmonie avec les bâtiments existants alignés sur la piste.

M. Hervé GIRARD et M. André PENET ont été désignés respectivement commissaire enquêteur et commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur recevra personnellement en Mairie des Alluès les :

- Lundi 12 février de 9h à 12h
- Mercredi 21 février de 14h à 17h
- Vendredi 1er mars de 9h à 12h
- Lundi 11 mars de 14h à 17h

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces constituant le projet de révision allégée du PLU, les avis recueillis, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillet non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public :

- sur support papier en mairie des Alluès, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- sur un poste informatique en mairie des Alluès selon les horaires ci-dessus <https://www.registre-dematerialise.fr/5074>

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête prévu à cet effet en mairie des Alluès
- par courrier, avant la clôture de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie des Alluès, 124 rue de la Presse 73550 LES ALLUÈS
- par mail : enquete-publique-5074@registre-dematerialise.fr
- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5074>

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables dans le registre mis à disposition en mairie des Alluès et sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5074> dans les meilleurs délais.

Par délibération du 18 mai 2022, le conseil municipal a décidé de soumettre la procédure à évaluation environnementale. Les informations environnementales sont dans le dossier mis à disposition du public en Mairie des Alluès et sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5074>

Le 25 octobre 2023, on note l'absence d'avis émis par la MRAE dans le délai de trois mois prévu à l'article R104-25 du code de l'urbanisme. Aucun avis de la MRAE n'est donc joint au dossier ; la parution attestant de l'absence d'avis est jointe au dossier.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie des Alluès et en préfecture de la Savoie ainsi que sur le site internet de la commune et sur le site d'enquête publique dématérialisée <https://www.registre-dematerialise.fr/5074>.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal des Alluès délibérera, au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, pour approuver le projet de révision allégée du PLU et éventuellement ajuster pour tenir compte des observations et avis émis au cours de celle-ci et par les personnes publiques associées.

Toute information peut être demandée auprès de M. le Maire des Alluès et toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de celle-ci.



Est édité par la S.A. imprimerie du Messager au capital de 194 348 €
Siège social : S.A. Imprimerie du Messager - 19, avenue du Pré-Robert Sud
CS80102 - 74201 Thonon Cedex - Tél. 04 50 71 10 14

Habileté à recevoir les annonces judiciaires et légales

Président : **Marien BONIEUX**

Directeur général et directeur de publication : **Eric LEPERS**

Directrice générale déléguée : **Fanny DE LARUE**

Rédactrice en chef : **Amélie LECOYER**

Administrateurs : **Eric BERTHOD - Marten BONIEUX - Bernard MARCHANT**

Actionnaire principal : **VOIX DU NORD S.A.**

N° de la Commission paritaire : 0228082719

Dépôt légal : à parution

N° ISSN 0242-8563

Imprimerie du Journal L'Union - 6, Rue Gutenberg - 51100 Reims



Pour l'impression de nos journaux, le groupe Rossel La Voix opte pour des matériaux respectueux de l'environnement et une gestion durable de ses déchets. Il est engagé avec CITEO pour le recyclage du papier. Provenance du papier : France
Fait à partir de fibres recyclées à hauteur de 80%.
La fabrication de ce journal a généré l'émission de 81g de CO2 par exemplaire. Tous les papiers utilisés sont certifiés PFC (fibres issues de forêts gérées durablement).
Ce journal peut être recyclé : pensez au tri.